



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 11 octobre 2021

N°14 – D. 11.10.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

6.2. Élargissement du Directoire élargi à l'INRAE :

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, KELLOUAI Wanda, VAN DER BEEK Cornelis, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

Membres représentés : **Membres représentés :** MERLE Elsa (donne procuration MERMILLOD Martial), BARBIER Emmanuel (donne procuration à BERZIN Corinne), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), TERRIER Laurent (donne procuration à Wanda KELLOUAI), RIFFARD Coline (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), DAVAI Camille (donne procuration à Nathanaël COURTOIS), NEUDER Yannick (donne procuration à Yassine LAKHNECH), PUGEAT Véronique (donne procuration à SCOLAN Virginie), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Considérant que le Directoire élargi, dont le périmètre de compétences couvre les champs des affaires territoriales, internationales, recherche, valorisation et partenariats, est constitué :

- Du président de l'EPE UGA ;
- Des directeurs ou responsables des établissements-composantes, au nombre maximum de quatre ;
- Des directeurs des CSPM, au nombre maximum de quatre ;
- Des représentants des organismes de recherche : CEA, le CNRS, l'Inria et l'Inserm.

Considérant le renforcement des coopérations entre l'UGA et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe), né de fusion de l'INRA et l'IRSTEA le 1^{er} janvier 2020,

Considérant que conformément à l'article 38 des statuts de l'UGA, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes approuve l'évolution de la composition du Directoire élargi pour y inclure l'INRAe.

Il est proposé au conseil d'administration conformément à l'article 38 des statuts de l'UGA d'approuver l'évolution de la composition du Directoire élargi pour y inclure l'INRAe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés l'évolution de la composition du Directoire élargi pour y inclure l'INRAe.

Publié le : 13/10/2021

Transmis au Rectorat le : 13/10/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 octobre 2021

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation

Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.